

# LE PROJET EDUCATIF DE L'INSTITUT SAINTE-GENEVIEVE

## UN PROJET FONDE SUR UN SENS CHRETIEN DE L'HOMME

L'Institut Sainte Geneviève est un **établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat**. Son projet éducatif prend appui sur **un sens chrétien de l'homme**, il est mis en œuvre par la communauté éducative dans une perspective évangélique.

## UN RESPECT DE LA LIBERTE DE CHACUN

Respectueux de la liberté et soucieux que chacun dans la diversité de ses besoins et de ses aspirations, se sente accueilli et reconnu, nous attendons que tous se retrouvent dans notre projet éducatif. Pour cela, il convient de leur permettre de :

- SE CONNAITRE. Aider les jeunes à se connaître, c'est :
  - leur donner les moyens de s'interroger sur leur état de fils de Dieu et leur offrir la possibilité de répondre à l'appel de Dieu
  - leur permettre de faire l'expérience de la différence en vivant avec d'autres dans le respect de chacun, afin que par la reconnaissance de l'altérité, ils s'enrichissent et se découvrent autres.
  - favoriser un regard critique sur leurs désirs et leurs rêves d'avenir en leur permettant de les référer à des valeurs
  - solliciter tout leur être : physique, mental et spirituel
  - leur permettre d'évaluer leurs compétences scolaires et extra-scolaires.
- SE CONSTRUIRE. Aider les jeunes à se construire, c'est:
  - leur donner les moyens de faire grandir en eux celui qui est appelé à vivre une liberté spirituelle dans le respect des autres hommes et du plan de Dieu.
  - leur faire confiance et ainsi leur permettre de le faire à leur tour.
  - mettre en place des situations qui favorisent leur envie d'apprendre et de grandir.
  - développer leur capacité de faire des choix réfléchis et référés à des valeurs, sans qu'ils deviennent la source d'exclusion ou de fermeture, mais la dynamique d'actions autonomes.
  - leur donner les moyens d'élaborer, évaluer et mener à bien un projet personnel d'avenir.
  - favoriser l'élaboration d'une pensée personnelle construite.
- DECOUVRIR le monde dans lequel ils sont appelés à s'engager
  - leur annoncer le projet de Dieu sur le monde, leur faire découvrir toutes les possibilités de cette création que Dieu a confiée aux hommes pour qu'ils la continuent par leur réflexion, leur imagination et leur création.
  - leur permettre de s'engager dans des actions qui contribuent au progrès de l'humanité et engagent leur responsabilité.
  - leur transmettre les acquis culturels que les générations précédentes ont élaborés.

## UNE DECOUVERTE DES POTENTIALITES DE CHACUN

Le but de notre action éducative est de permettre aux jeunes qui nous sont confiés de découvrir et développer les potentialités de leur personnalité d'homme et s'ils le sont de baptisé afin qu'ils puissent agir en adultes responsables dans la société des hommes et le peuple de Dieu. Pour cela il convient de leur permettre de se connaître, de se construire et de découvrir le monde dans lequel ils sont appelés à s'engager.

## UN LIEU A DIMENSION HUMAINE

L'Institut Sainte Geneviève est un lieu à dimension humaine, où l'on apprend et où l'on "devient", au sein d'une communauté éducative vivante formée par les élèves, les parents, les professeurs, les membres du personnel administratif et de service, et du personnel d'éducation.

## UN TREMPLIN POUR L'AVENIR

Tremplin vers l'avenir, l'Institut Sainte Geneviève veut être ouvert au monde et à la vie. Notre projet est toujours en évolution et la pédagogie en permanente création : condition du VIVANT toujours en mouvement.

## AXE 3 /

# Une école de la citoyenneté et de l'engagement



La Charte Éducative et notre projet éducatif nous invitent à être acteurs de ce monde et à en former de futurs. Nous agissons pour que le discernement des élèves puisse être éclairé par la lumière de l'Évangile. Être engagé dans une école aujourd'hui, c'est agir pour une école toujours plus inclusive, toujours plus accompagnante. Être acteur de ce monde aujourd'hui, c'est préparer les jeunes à relever les défis qui se présentent à eux. Être acteur de ce monde aujourd'hui, c'est éduquer au service solidaire.

### ■ OBJECTIF A : Agir pour la réussite de chacun dans ses spécificités

- **Action 1** : Mettre en place et assurer le suivi des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), les plans d'accompagnement personnalisé (PAP) pour les situations de troubles des apprentissages et les projets personnalisés de scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap.
- **Action 2** : Faciliter les pratiques de différenciation pédagogique, notamment par l'utilisation d'outils numériques appropriés.
- **Action 3** : Favoriser le travail des équipes pédagogiques pour un suivi plus ciblé de chacun des élèves (création de temps banalisés pour les équipes, renforcement du rôle du professeur principal).
- **Action 4** : Mettre l'orientation au cœur de notre accompagnement pédagogique avec la mise en place d'un parcours balisé d'étapes identifiées pour que chacun construise son projet d'orientation.

### ■ OBJECTIF B : Éduquer aux questions de notre société

- **Action 1** : Mener, notamment grâce à l'infirmerie, des campagnes de sensibilisation et de prévention dans le domaine de la santé et des conduites à risque.
- **Action 2** : Proposer aux élèves, par les activités pastorales, de se laisser interpellé, d'ouvrir leur regard et de nuancer leur réflexion sur les questions de notre société.
- **Action 3** : Développer l'éducation aux médias et à Internet pour en favoriser un usage réfléchi et responsable.
- **Action 4** : Faire du CDI un centre de ressources sur les grands enjeux de notre monde.

### ■ OBJECTIF C : Promouvoir les actions au service des autres

- **Action 1** : Développer les actions de tutorat des aînés pour accompagner les plus jeunes.
- **Action 2** : Former des élèves à l'accompagnement de la gestion des conflits.
- **Action 3** : Proposer à tous les élèves de participer à des actions de service caritatif en dehors de l'école.
- **Action 4** : Soutenir les écoles de notre tutelle installées dans les pays en développement.

## Projet d'établissement 2018-2023

Portés et nourris par les convictions ignatiennes de la "Charte éducative des établissements des Filles du Cœur de Marie" et du "Projet éducatif de l'Institut Sainte Geneviève", en communion avec les "Orientations pour l'Enseignement catholique de Paris", nous publions ce projet d'établissement, avec et à destination de tous les membres de la communauté éducative de l'Institut Sainte Geneviève, et à mettre en œuvre progressivement au long des cinq prochaines années, soit la période 2018-2023.

APRÈS ANALYSE ET PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE PROPRE DE L'ÉTABLISSEMENT, CE PROJET SE STRUCTURE SELON 3 AXES :

- AXE 1 : **une école de la responsabilité et de la conversion écologique**
- AXE 2 : **une école de la convivialité et de la rencontre**
- AXE 3 : **une école de la citoyenneté et de l'engagement**

Tout en veillant à conserver une articulation souple et harmonieuse à l'ensemble ainsi dessiné, chacun de ces axes est appelé à désigner plusieurs objectifs mesurables et évaluables qui sont déclinés en propositions d'actions concrètes.

En voici la présentation dans sa globalité qui ne préjuge pas d'un ordre de priorité pour la réalisation dans le temps.

Chaque membre de la communauté éducative, là où il peut agir, est appelé à se saisir de ce projet d'établissement. Des enseignants aux élèves, de l'équipe de direction aux personnels de vie scolaire, du service administratif aux parents : **nous sommes tous responsables de la réussite de ce projet.**

**RÉFÉRENCES** : Charte éducative des établissements des Filles du Cœur de Marie  
Projet éducatif de l'Institut Sainte Geneviève  
Orientations pour l'Enseignement catholique de Paris  
Les 17 objectifs du développement durable de l'ONU  
Laudato Si', encyclique du Pape François

## Une école de la responsabilité et de la conversion écologique

Par l'éducation, nous voulons devenir davantage des acteurs d'une écologie intégrale selon l'esprit de l'encyclique "Laudato Si" du Pape François pour sauvegarder notre "maison commune", lutter contre la "culture du déchet", refuser la "mondialisation de l'indifférence".

En partenariat, nous décidons de nous engager résolument et durablement dans des démarches de labellisation éco-responsable.

### ■ OBJECTIF A : Affirmer des choix éducatifs éco-responsables

- **Action 1** : S'interroger sur nos modes de consommation et leurs impacts.
- **Action 2** : Promouvoir dans nos apprentissages et contenus d'enseignements, l'exigence du développement durable (dans ses dimensions écologiques, sociales et économiques) en s'appuyant notamment sur les 17 objectifs définis par l'ONU.
- **Action 3** : Proposer dans notre pastorale des parcours, des séances et des actions s'appuyant sur l'encyclique "Laudato Si".

### ■ OBJECTIF B : Sensibiliser à la responsabilité de chacun en matière écologique

- **Action 1** : Promouvoir le rôle d'éco-délégués.
- **Action 2** : Organiser des opérations de prise de conscience du gaspillage, en particulier en ce qui concerne le papier et les aliments mais aussi la consommation d'eau et de chauffage.
- **Action 3** : Monter des campagnes de sensibilisation et d'information sur le recyclage et la valorisation des déchets (conférences, films, expositions ou cours), ainsi que des visites d'usines de traitement des déchets et d'ateliers de recyclage.

### ■ OBJECTIF C : Agir ici et maintenant pour un monde durable

- **Action 1** : Développer la biodiversité en créant et en entretenant des "espaces nature".
- **Action 2** : Proposer des menus qui privilégient le bio, les circuits courts, la consommation de fruits et légumes de saison.
- **Action 3** : Développer les pratiques de tri sélectif à la cantine, en lien avec la société de restauration et dans les classes.
- **Action 4** : Entamer une transition vers des pratiques plus économes sur les consommations de fluides (chauffage, électricité, eau, ...).

## Une école de la convivialité et de la rencontre

L'unité à l'Institut Sainte Geneviève se crée par la rencontre de l'autre et les projets communs, comme la dynamique éco-école. La convivialité est un choix fort pour renforcer cette unité toujours à construire. Fidèle au Charisme des Filles du Cœur de Marie, avec discrétion et constance, nous voulons partager avec les élèves, l'Évangile du Christ comme source pour la rencontre de l'autre et l'unité.

### ■ OBJECTIF A : Accueillir chacun en vue de son intégration à la communauté éducative

- **Action 1** : Faciliter l'intégration des nouveaux élèves et de leurs parents par à un parcours d'accueil et des journées d'intégration en 6<sup>e</sup>, en 2<sup>nd</sup>e et pour les étudiants.
- **Action 2** : Développer le partenariat avec les parents d'élèves (APEL) pour construire, dans un climat de confiance, davantage de projets communs et préparer les parents correspondants à leur fonction.
- **Action 3** : Préparer l'arrivée des nouveaux enseignants tout au long de l'année par un comité d'accueil, un tutorat, en réactualisant le vade-mecum, et en proposant un temps spécifique lors de la pré-rentrée.
- **Action 4** : Proposer une pastorale accueillante pour chacun dans son cheminement et qui favorise le dialogue (connaissance des religions, temps de prière et d'intériorité, célébrations, propositions des sacrements,...)

### ■ OBJECTIF B : Offrir des espaces de découverte et de rencontre de l'autre

- **Action 1** : Garantir la mixité scolaire, sociale et culturelle de nos élèves qui permet l'expérience d'une vie fraternelle fondée sur le respect, la justice et la bienveillance.
- **Action 2** : Encourager et développer l'accès à la culture par des voyages, sorties, ateliers artistiques en lien avec les programmes et par la proposition d'options artistiques.
- **Action 3** : Promouvoir l'apprentissage des langues comme vecteur de rencontre en créant des partenariats avec des établissements étrangers, en favorisant les séjours linguistiques et par l'instauration d'une semaine européenne et/ou internationale.
- **Action 4** : Développer des partenariats, comme expérience d'enrichissement mutuel, avec les institutions culturelles et artistiques, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les associations.

### ■ OBJECTIF C : Renforcer les liens et la connaissance mutuelle entre toutes les implantations

- **Action 1** : Organiser des évènements conviviaux qui rassemblent l'école dans ses différentes implantations (journée "portes-ouvertes", cross, éco-jardin, fête "éco-école", festival des projets, kermesse...)
- **Action 2** : Créer des espaces et des temps partagés de détente et de convivialité.
- **Action 3** : Favoriser les projets interdisciplinaires ou interclasses.
- **Action 4** : Valoriser les talents des membres de la communauté éducative, notamment par une fête des talents, les spectacles de fin d'année, l'affichage, le journal, le site internet, les réseaux sociaux et les blogs.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

*Le respect, par chacun, des règles de vie suivantes permet la bonne marche de la communauté éducative qu'est l'école Sainte Geneviève. Ne vivons pas ce règlement comme un ensemble de contraintes mais bien comme un code de vie permettant l'épanouissement de chacun !*

## ENTREES, SORTIES, HORAIRES ET FREQUENTATION SCOLAIRE.

Les élèves sont tenus au devoir d'assiduité et doivent être présents dans l'école aux heures de classe :

**Lundi - mardi - jeudi - vendredi :**  
de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30

**mercredi :** de 8h30 à 11h30

Le vendredi, les enfants non concernés par le temps de soutien peuvent partir à 15h.

La ponctualité aux heures d'entrée et de sorties est strictement requise.

Un enfant qui n'est pas présent au début d'une demi-journée ne sera pas accepté en cours de matinée ou d'après-midi. Tout adulte qui souhaite entrer dans l'école est tenu de présenter la carte d'accès à l'établissement.

Aucun enfant ne peut partir seul, sauf si les parents l'y autorisent expressément par un mot écrit dans le cahier de correspondance.

## Accueil le matin à partir de 8h15

Les enfants sont accueillis dans l'établissement à partir de 8h15. Seuls les parents accompagnant des enfants dans les classes maternelles sont autorisés à entrer dans l'école et à amener l'enfant jusqu'à sa classe.

## Absence

En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'établissement par téléphone (avant 9h pour une absence le matin, avant 14h pour une absence l'après-midi). À son retour, l'enfant présente son cahier de correspondance sur lequel le motif de l'absence sera consigné. Pour une absence de 3 jours ou plus un certificat médical sera demandé au retour de l'élève.

## Vacances

Le calendrier des dates de vacances de l'école doit être respecté. Les départs anticipés et retours décalés ne peuvent être qu'exceptionnels et réellement motivés. Il convient d'en demander l'autorisation préalable à la directrice.

## PISCINE

Le temps de piscine est obligatoire.

Tout enfant dispensé de piscine doit présenter une motivation écrite des parents et un certificat médical quand l'absence dépasse une séance.

En cas de dispense, l'enfant est tenu d'être présent à l'école et accompagne sa classe à la piscine.

## TENUE

Il est requis une tenue soignée et décente, adaptée tant aux activités de l'école qu'aux saisons.

Chaque vêtement doit être marqué au nom de l'enfant.

Sont proscrits : les débardeurs ou les tee-shirts trop courts, trop longs ou moulants, les pantalons trop larges ou déchirés, les tongs ou les claquettes.

Les survêtements ou joggings ainsi que les chaussures de sport sont strictement réservés aux activités sportives.

Les bijoux ne sont pas autorisés, de même que tout accessoire tel que lunettes de soleil, casquette, foulard, écharpe, maquillage...

Il est recommandé que l'enfant se présente avec une coupe de cheveux correcte (ni crâne rasé, ni cheveux excessivement longs pour les garçons, ni mèches colorées...)

## CANTINE

Afin que ce temps soit aussi éducatif, les enfants doivent goûter à tout, éviter le gaspillage et respecter la nourriture.

Ils prennent un plat principal et deux ou trois plats à choisir parmi les suivants :

- une entrée,
- un fromage ou un yaourt nature,
- un dessert

## GARDERIE ET ETUDE DIRIGEE

### Garderie :

La garderie accueille les enfants de maternelle et de CP. Un goûter est prévu.

Horaires : 16h30 – 18h00

Les parents peuvent venir chercher l'enfant à tout moment à l'intérieur de ce créneau horaire.

Pour toute présence occasionnelle à la garderie il vous sera demandé une participation de 4 € à régler le jour même.

### Étude dirigée :

L'étude accueille les enfants du CE1 au CM2

Horaires : 16h30 – 18h00

Il n'y a pas de sortie possible avant 18h.

Pour toute présence occasionnelle à l'étude il vous sera demandé une participation de 5 € à régler le jour même.

## COUR DE RECREATION

• La propreté de la cour est sous la responsabilité de tous. Il faut ramasser les papiers qui sont par terre mais il est surtout préférable de ne rien jeter.

• Les enfants ne mangent rien dans la cour ; bonbons, chewing-gums et goûters sont interdits. Il est défendu de sortir de la cantine avec des morceaux de pain, des gâteaux, des fruits ou tout autre aliment.

• Il est permis de jouer dans la cour à l'élastique, à la corde à sauter, de faire des scoubidous...

En revanche, les jeux de valeur ou dangereux ne sont pas autorisés (jeux électroniques, cartes à collectionner...)

• Les enfants doivent se ranger pour rentrer en classe dès que la sonnerie retentit.

• Les enfants veilleront à n'exclure personne des jeux et à ne pas bousculer les plus jeunes.

## SANCTIONS

Les élèves sont tenus de se respecter les uns les autres et de respecter le personnel d'encadrement (les professeurs, les surveillants, le personnel de cantine et d'entretien...)

L'agressivité verbale, l'emploi de jurons, les insultes et les gestes obscènes sont punis. Les bagarres, les jeux dangereux, le racket, les brimades, le vol sont également sanctionnés.

Il est interdit d'introduire dans l'établissement tout objet entraînant convoitise et échange.

En cas de non-respect du règlement, l'enfant est réprimandé, cela peut aller jusqu'à l'exclusion de la classe et l'accueil de l'enfant dans un autre niveau, avec du travail écrit.

Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas malgré les avertissements, l'exclusion de l'école sera envisagée.

***Nous avons pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le respecter.***

Signature des parents      Signature de l'élève

--	--